

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2022

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 06/12/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
20/12/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusés :

Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par Mme LEVEQUE Béatrice

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-12-133 **Bail rural – SCEA Loire Vallées** :

Acte 3.3 : Domaine et patrimoine – locations

Monsieur le Maire informe que par délibération n°2013-10-101 en date du 8 octobre 2013, le Conseil Municipal avait loué à compter du 1er novembre de 2013, par un bail rural de neuf ans, à L'exploitation agricole « EARL Loire Vallée », les parcelles ZO 75 (3ha 12a 48ca), 78 (1ha 02a 64ca), ZN 62 (2ha 37a 70ca) et 63 (3ha 27a 38ca). Le bail arrive donc à échéance en 2022.

L'EARL Loire Vallées a été transformée en SCEA Loire Vallées.

La surface de la parcelle ZN 62 est erronée ; il convient de prendre en compte la surface de 2ha 41a 80ca.

La parcelle ZO 78 est renommée ZO 156 (surface identique).

La SCEA Loire Vallées sollicite l'autorisation d'exploiter des parcelles ZN 62, 63, ZO 156, 75 d'une surface totale de 9ha 84a 30ca.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

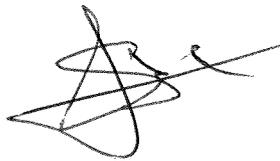
Par 18 voix pour et 1 abstention, décide de reconduire pour 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2022, un bail rural avec la Société Civile d'Exploitation Agricole SCEA Loire Vallées sur les parcelles communales suivantes :

parcelles	contenance	localisation
ZO 75	3ha 12a 48ca	La Chaussée
ZO 156	1ha 02a 64ca	La chaussée
ZN 62	2ha 41a 80ca	Les grandes pièces de la chaussée
ZN 63	3ha 27a 38ca	Les grandes pièces de la chaussée
	9ha 84a 30ca	

Maintient le prix du bail à 6 quintaux / hectare (équivalent à 147.36€ / hectare) qui sera révisé chaque année à la date anniversaire suivant la variation de l'indice en vigueur.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU**



**Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER.**

